



Le Directeur de Cabinet

COMMUNIQUE

Le Cabinet du Gouverneur de la Province du Lualaba porte à la connaissance du public qu'il est surpris de suivre sur les réseaux sociaux, une vidéo du Ministre Provincial de l'Economie tenant des propos incohérents, contraires à l'éthique et règles de bienséance qui frisent un outrage à l'Autorité et un manque à l'obligation de solidarité gouvernementale.

Sans polémiquer sur les propos mal ficelés de ce Ministre, le Cabinet du Gouverneur tient simplement à relever les points suivants :

1. **Qu'il n'a jamais réceptionné sa lettre de démission même en ampliation.** Que ledit Ministre est encore en fonction et continue de bénéficier de tous les avantages sans réserve aucune et a même assisté au dernier Conseil des Ministres comme à l'accoutumé ;
2. Qu'il est donc abécédaire en sa qualité de membre du Gouvernement Provincial et ancien député provincial depuis 2006, de savoir que **la lettre de démission – au cas où elle existerait – devrait être adressée et déposée auprès du Gouverneur qui l'a nommé et non auprès du Président de l'Assemblée provinciale.** Penser autrement, est une contradiction et manque de cohérence notoire !
3. **Que cette façon d'agir est contraire au principe de solidarité gouvernementale**, dite aussi **solidarité ministérielle**, qui une contrainte, imposant aux membres du Gouvernement de ne pas agir les uns contre les autres et incitant les ministres à ne pas faire des déclarations qui seraient contraires à la direction prise collectivement.
4. Que ce principe a pour corollaire que **le Conseil des Ministres est le lieu privilégié d'échanges et des débats pour exprimer son désaccord avec un point de la politique gouvernementale.** Si un ministre fait de telles déclarations et ce, en dehors du seul cadre autorisé, la conséquence est sa démission ou son renvoi simplement. *Pourquoi d'ailleurs avoir attendu cette période des élections pour faire des telles déclarations ?*
5. Qu'il ne peut se cacher derrière la liberté d'expression pour faire usage des propos adressés « ad hominem » et manifestant exclusivement une animosité personnelle, sans traduire une idée, une opinion ou une



information susceptible d'alimenter une réflexion ou un débat d'intérêt général. Qu'il sied d'avoir toujours à l'esprit que **la liberté d'expression reconnue aux citoyens n'est pas un paravent contre la dérive. Une grande liberté implique une grande responsabilité et la prudence nécessaire pour ne pas en abuser.** *Quod non !*

6. Le Cabinet du Gouverneur saisi cette occasion pour inviter l'opinion **d'observer une attitude critique, chaque fois qu'il y a de telles déclarations faites in tempore suspecto**, étant donné que les échéances électorales rendent généralement féconds les esprits habitués à ce genre d'intrigues et en quête d'un blanc-seing pour redorer leurs blasons ternis.
7. Que tout ce qui précède, le Cabinet du Gouverneur, prend acte de la violation du principe de solidarité gouvernementale sus évoqué par ledit Ministre et, en tirera toutes les conséquences de droit.

Fait à Kolwezi, ce 11 Décembre 2018

Prof. YAV KATSHUNG Joseph

Directeur de Cabinet

